

Commune de Rustenhart

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART De la séance du 7 avril 2016

L'an deux mille seize, le sept du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 31 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Mario HEGY, Maire.

Etaient présents :

Mario HEGY, Jérôme HEGY, Roxane BERNARD, André AMBIEHL, Gervais BELLICAM, Jean-François BINTZ, Béatrice HASSENFRAZ, Sandra HAZEMANN, Christian KUHN, Frank PETERSCHMITT, Vincent ANTOINE, Doris SCHNEIDER, Marc WILDY.

Absent(e)s excusé(e)s et Procurations :

M. Frédéric GIUDICI a donné procuration à M. Mario HEGY
M. Pascal WALTISPERGER a donné procuration à M. Jérôme HEGY

Secrétariat de séance : Martine HAUMESSER, Secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 4 février 2016
2. Approbation du compte administratif 2015
3. Approbation du compte de gestion 2015
4. Affectation du résultat de fonctionnement 2015
5. Budget primitif communal 2016
 - 5.1 Fixation des taux d'imposition 2016 des contributions directes
 - 5.2 Tableau des effectifs
 - 5.3 Vote du budget
6. Participation de la commune au SIVU Centre HARDT
7. Protection sociale complémentaire de santé – participation financière
8. Projet de fusion de la Communauté de Communes Essor du Rhin et de la Communauté de Communes du Pays de Brisach
9. Informations
10. Divers

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence pour rendre hommage aux victimes des attentats commis à Bruxelles en Belgique le 22 mars 2016.

1) Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 04.02.2016

Le compte rendu de la séance du 04.02.2016 est adopté à raison de 10 voix pour, dont 2 par procuration (M. Frédéric GIUDICI et M. Pascal WALTISPERGER), de 2 voix contre (M. Jean-François BINTZ, Mme Béatrice HASSENFRAZT) et de 3 abstentions (M. André AMBIEHL, M. Frank PETERSCHMITT, M. Marc WILDY).

2) Approbation du Compte Administratif 2015

Monsieur Mario HEGY expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-31, L 122-21 et L 2343-1 et 2 et R 2342-1 à D 2342-12,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

Monsieur le Maire ayant quitté cette séance du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jérôme HEGY, premier adjoint au maire sollicite la décision des membres du Conseil Municipal concernant le Compte Administratif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

➤ **ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

REALISATIONS EXERCICE N	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de Fonctionnement	572 187,48	530 889,50	- 41 291,28
Section d'Investissement	1 929 570,25	1 857 169,01	- 72 401,24
Total réalisation	2 501 757,73	2 388 058,50	- 113 699,23

REALISATIONS EXERCICE N-1	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de Fonctionnement		259 514,63	259 514,63
Section d'Investissement		180 681,96	180 681,96
Total réalisation et reports		440 196,59	440 196,59

RESULTAT CUMULE	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de Fonctionnement		218 223,35	218 223,35
Section d'Investissement		108 280,72	108 280,72
Total cumulé		326 504,07	326 504,07

3) Approbation du Compte de Gestion 2015

Monsieur Mario HEGY informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par Madame le Trésorier de Neuf-Brisach.

Le Compte de Gestion établi et arrêté par Madame le Trésorier est conforme au Compte Administratif de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2343-1 et 2 et D 2343-1 à D 234310,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion de Madame le Trésorier,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Mario HEGY,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Compte de Gestion dressé par Madame le Trésorier pour l'exercice 2015 sans observation ni réserve.

4) Affectation du résultat de fonctionnement 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le résultat financier de l'exercice 2015 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 218 223,35 €
- un excédent d'investissement de 108 280,72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de l'affectation suivante :

- inscription du solde excédentaire de fonctionnement de 218 223,35 € au compte 002 (excédent reporté de la section de fonctionnement).
- inscription du solde excédentaire d'investissement de 108 280,72 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

5) Budget primitif communal 2016

5.1 Fixation des taux d'imposition 2016 des contributions directes

Sur avis des commissions réunies en date du 22 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 8 voix pour, dont 2 par procuration (M. Frédéric GIUDICI et M. Pascal WALTISPERGER) et de 7 voix contre (M. André AMBIEHL, Mme Roxane BERNARD, M. Jean-François BINTZ, Mme Béatrice HASSENFRAZT, M. Christian KUHN, M. Frank PETERSCHMITT, M. Marc WILDY),

➤ **DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016.

Par conséquent, les ressources fiscales directes s'établissent comme suit :

Taxes	Bases 2016 Prévisionnelles	Taux 2015 Pour mémoire	Taux 2016 Vote en %	Produit 2016
Habitation	1 196 000	13.68	14.23	170 191
Foncière bâti	708 300	9.17	9.54	67 572
Foncière non bâti	26 400	67.88	70.6	18 638
TOTAL				256 401

5.2 Tableau des effectifs

Monsieur le Maire détaille l'état des effectifs aux membres du Conseil Municipal, ainsi que les principaux mouvements de personnel prévus au courant de l'année à venir.

Concernant les saisonniers, Monsieur le Maire propose de maintenir l'effectif saisonnier à 5 personnes, afin de renforcer les équipes durant la période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de reconduire l'embauche de personnel saisonnier aux conditions suivantes :
- L'âge minimal requis pour les emplois saisonniers est fixé à 18 ans révolus au regard de la réglementation du travail et notamment de la nature des tâches susceptibles d'être confiées au personnel occasionnel.
 - La durée d'emploi est fixée à 60 heures par saisonnier au total, étant entendu que les horaires du personnel saisonnier seront calqués sur ceux du personnel titulaire. Ils peuvent néanmoins varier pour les besoins du service.

- La rémunération est indexée au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique ou d'adjoint administratif (selon le poste occupé), augmentée des congés payés.
- La date limite de dépôt de candidature est fixée au 30 avril 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

➤ **ADOpte** le tableau des effectifs arrêté comme suit pour 2016 :

	Horaire hebdomadaire	Horaire annuel	Taux d'emploi	Poste Pourvu	Poste Non pourvu
Filière administrative					
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	35.00	1592	100.00 %	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	28.00	1274	80.00 %	1	
Filière sociale					
A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe	30.54	1389	87.26 %	1	
Filière technique					
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	31.00	1 410	88.57 %	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	25.00	1137	71.43 %	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	16.07	731	45.92 %	1	
Personnel saisonnier					
Saisonnier(s) technique(s)	30.00	60			4
Saisonnier(s) administratif(s)	30.00	60			1

➤ **VOTE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans les emplois et grades énoncés ci-dessus.

5.3 Vote du budget primitif communal

Monsieur Mario HEGY présente le projet de budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ **ADOpte** à raison de 10 voix pour, dont 2 par procuration (M. Frédéric GIUDICI et M. Pascal WALTISPERGER) et de 5 voix contre (M. André AMBIEHL, M. Jean-François BINTZ, Mme Béatrice HASSENFRAZT, M. Frank PETERSCHMITT, M. Marc WILDY),

- le budget primitif communal de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

TOTAL MOUVEMENTS PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	594 335.73	658 290.17
INVESTISSEMENT	229 155.20	229 155.20

6) Participation de la commune au SIVU Centre HARDT

Suite à la création du S.I.V.U. des Sapeurs-pompiers du Centre Hardt le 1^{er} juillet 2011 par délibération du 25 novembre 2010, point n° 6 « Création d'un Corps Intercommunal de Sapeurs-Pompiers », il a été défini dans les statuts du syndicat que les deux communes dont sont issus les Corps de Sapeurs-Pompiers contribuent financièrement au prorata du nombre d'habitants.

Pour l'année 2016, la population légale entrant en vigueur le 1er janvier 2016 étant de 825 habitants et la contribution par habitant de 16,36 €, la contribution communale sera de 13 497 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la proposition susvisée.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération à l'article 6558 du budget de la commune.

7) Protection sociale complémentaire de santé – participation financière

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Dans le domaine de la santé, après avoir recueilli l'avis du comité technique, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Mme Martine HAUMESSER, secrétaire de mairie, adjoint administratif, quitte la salle du Conseil, étant directement concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sous réserve de l'avis favorable du comité technique paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin,

- **DECIDE** de participer, dans le cadre de la protection sociale, à la complémentaire santé à hauteur de 20 € par mois et par agent.

8) Projet de fusion de la Communauté de Communes Essor du Rhin et de la Communauté de Commune du Pays de Brisach

M. le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral du 10 mars 2016 portant projet de périmètre de fusion de la Communauté de Communes Essor du Rhin et de la Communauté de Commune du Pays de Brisach.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

➤ **DONNE** son accord à ce projet de fusion.

9) Informations

9.1 Urbanisme

1. DIA

DATE DE DEPOT	LIEU
08/02/2016	11, rue des Muguets Section 3 n° 138/10 et 9+140/11 Superficie : 645 m ²
14/03/2016	3, rue des Boutons d'Or Section 5 n° 166/3 Superficie : 600 m ²

2. Certificat d'Urbanisme

DATE DE DEPOT	PETITIONNAIRES	LIEU et OBJET
08/02/2016	Me BASTIEN-BOISUMEAU 6 rue du Maréchal LECLERC 68190 ENSISHEIM	11, rue des Muguets Section 3 n° 138/10 et 9+140/11 Superficie : 645 m ²
23/02/2016	Me GLATZ Sandrine 20 avenue Méquillet 68340 RIQUEWIHR	Die Laender Section 26 n° 101 Superficie : 3850 m ²
14/03/2016	Me BASTIEN-BOISUMEAU 6 rue du Maréchal LECLERC 68190 ENSISHEIM	3, rue des Boutons d'Or Section 5 n° 166 Superficie : 600 m ²

3. Déclaration Préalable

Date de dépôt	Pétitionnaire	Lieu et Objet	Observations
23/02/2016	M. Loris PERSEGHIN 20, rue du 6 février	20, rue du 6 février Abri de jardin	Arrêté du 22/03/2016

10) Divers

10.1 Groupe Scolaire

- M. le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de l'école numérique rurale, le tableau interactif a été mis en place.
- M. Jérôme HEGY informe que, suite au dysfonctionnement à répétition de l'éclairage du couloir, l'entreprise SOVEC a remédié au problème en remplaçant les détecteurs le 7 avril.
- M. le Maire précise qu'un contrat pour l'entretien du chauffage a été signé avec l'entreprise Vonthron. Une offre pour une télésurveillance du chauffage est en cours auprès de la même entreprise.

10.2 Fusion des Communautés de Communes Essor du Rhin et Pays de Brisach

- M. le Maire informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion d'information organisée par la Communauté de Communes du Pays de Brisach, afin que les maires puissent faire connaissance avec les membres élus de chaque communautés de communes.
- Par ailleurs, dans le cadre de la fusion de ces communautés de communes, M. le Maire souligne qu'une réunion a eu lieu le 21 mars dernier à Volgelsheim, concernant les acteurs de la compétence Assainissement, afin d'établir un état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif, ainsi que des eaux pluviales.
- M. le Maire précise que la Communauté de Communes du Pays de Brisach a réalisé 95 % de l'assainissement collectif. Cette ComCom dispose d'un spanc (police de l'eau).
- M. le Maire rappelle que notre commune fait intervenir l'entreprise BF Assainissement qui donne un diagnostic et son agrément, avant toute vente d'un bien immobilier.

10.3 Assainissement particulier

- M. Jérôme HEGY évoque un permis de construire avec un projet d'équipement d'assainissement comportant une filtration par sacs de sable et graviers. Ce nouveau type est normé et peut remplacer le lit filtrant lors d'un manque de place.

10.4 Périscolaire

- M. le Maire annonce aux membres du Conseil, que l'association Dis-moi Comment arrêtera la gestion du périscolaire fin juin. La Communauté de Communes Essor du Rhin, ayant la compétence, engagera les démarches nécessaires pour la continuité de ce service. Les parents n'auront pas à s'inquiéter le service périscolaire continuera.
- M. le Maire envisage de solliciter la nouvelle Communauté de Communes pour permettre à des enfants, d'autres communes des alentours, à intégrer notre groupe scolaire et le périscolaire.

10.5 Association de pêche

- M. le Maire annonce que des changements auront bientôt lieu au sein de l'association de pêche, M. Laurent TUGLER ayant démissionné de son poste de Président et M. Christian TUGLER de son poste de Trésorier. Une assemblée générale extraordinaire est prévue le 8 avril pour provoquer de nouvelles élections.

10.6 Site Internet Très Haut Débit

- M. Jérôme HEGY informe les membres du Conseil qu'une réunion, organisée par le Conseil Régional d'Alsace Champagne Ardenne Lorraine et le Conseil Départemental du Haut-Rhin, se tiendra 21 avril à Meyenheim concernant le Très Haut Débit.

10.7 Journée Citoyenne du 28 mai

- M. Jérôme HEGY informe (en son absence) que M. Pascal WALTISPERGER ébauche la préparation de la journée citoyenne, prévue le 28 mai. Plusieurs travaux sont déjà envisagés et seront étudiés lors d'une prochaine réunion de travail avec les Commissions Réunies. Une réunion publique sera également programmée fin avril, afin de présenter aux habitants les travaux souhaités dans la commune. Une annonce sera faite, invitant nos concitoyens à venir assister à cette réunion et à participer à cette démarche citoyenne.

10.8 Chasse

- M. le Maire informe les membres du Conseil que le plan de chasse des lots n° 1 et 2 a été réalisé par l'entreprise Com'Est à l'aide d'un nouveau logiciel, dont dispose maintenant le secrétariat de mairie.

Tour de Table :

- M. Frank PETERSCHMITT souligne que des nids de poules seraient à reboucher. Il souhaite être informé d'une période d'intervention.
- M. Jean-François BINTZ précise que la porte latérale de l'église sera prochainement refaite et ces travaux seront financés par le conseil de fabrique.

- M. André AMBIEHL émet le souhait que les règles de circulation soient renforcées, rue des écoles et propose la mise en place d'un autre panneau de signalisation côté gauche. Mme Doris SCHNEIDER souligne que le passage piéton est mal fait. M. le Maire envisage une réfection plus adéquate.
- M. Christian KUHN signale que la rue du 6 février est trop sombre la nuit et reste dangereuse.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 45.